



Février 2025

## Analyse

### Les permanences sociales et juridiques à Vie féminine Des narrations individuelles aux revendications collectives

Contribution collective - Vie Féminine<sup>1</sup>, publié dans « **Femmes en migration Des voix silencieuses et des voies de résistance** », sous la direction d'Audrey Heine. Un ouvrage du Réseau Interculturel Féministe et Intersectionnel.

#### 1. Introduction

Depuis 2019, Vie Féminine - Mouvement d'éducation permanente féministe - organise des Permanences Sociales et Juridiques dans le cadre de l'Appel à projets ILLI « Initiative Locale d'Intégration des personnes étrangères ». Ces permanences constituent un espace essentiel pour les femmes étrangères et belges d'origine étrangère, confrontées à des réalités de discrimination multiples et souvent violentes.

De nombreuses femmes en Wallonie franchissent alors la porte de ces permanences pour diverses raisons : obtenir de l'aide dans le remplissage de documents administratifs, accéder à une carte santé, être accompagnées par des professionnelles pour introduire une demande de logement social, ou encore s'informer sur leurs droits. Certaines y viennent parce qu'elles souhaitent quitter un conjoint violent, mais craignent à la fois sa réaction et les conséquences sur leur titre de séjour en cas de départ du domicile conjugal. D'autres y trouvent un espace pour déposer leurs injustices vécues, exprimer leurs douleurs, leurs inquiétudes et se battre pour leurs droits. Parfois, il s'agit simplement de chercher des informations précieuses pour mieux avancer dans leur parcours.

Ces espaces d'écoute et d'accompagnement permettent de répondre à des besoins urgents tout en établissant les bases d'un travail collectif de transformation de la société. La complémentarité entre ce travail individualisé et les activités

---

<sup>1</sup> Article rédigé par Nathalie Vanaubel sur base d'une analyse du bureau d'étude de Vie féminine, Zélie Legros et Mireille Kasongo - à paraître

d'éducation permanente féministe illustre l'intervention féministe intersectionnelle, à la croisée des luttes contre le patriarcat, le racisme et le capitalisme.

Lors de ces permanences, des comptes-rendus sont systématiquement rédigés, constituant un véritable patchwork des réalités que vivent et traversent les femmes aujourd'hui. Nous avons entrepris de les lire et de les analyser dans un double objectif. D'une part, il s'agit de mieux saisir et comprendre les enjeux contemporains auxquels font face les femmes qui fréquentent ces espaces d'accompagnement social et juridique. Ces constats nous permettent d'adapter et de renforcer notre travail d'Éducation Permanente Féministe, afin qu'il reste en prise directe avec les réalités vécues. D'autre part, cette analyse vise à créer et renforcer des réseaux de solidarité en identifiant des vécus communs. En tirant les fils des situations partagées, nous cherchons à les collectiviser : partir des expériences des femmes étrangères et belges d'origine étrangère pour les relier aux situations vécues par toutes les femmes confrontées à des formes de violences telles que la précarité, des discriminations et de l'injustice.

Ainsi, à Vie Féminine, les permanences sociales et juridiques vont bien au-delà de simples suivis individuels. Les récits recueillis constituent une base fondamentale du travail politique du mouvement. L'analyse des 750 comptes-rendus des permanences, réalisées sur la période de juillet 2021 à juin 2023, nous a permis d'approfondir notre compréhension des défis actuels et d'enrichir les futures revendications de notre action collective.

En filigrane de notre analyse, nous nous interrogeons : être femme dans une société capitaliste, sexiste et raciste ne revient-il pas, en soi, à une forme de précarité ? Cette question centrale nous conduit à mobiliser, dans un premier temps, les approches intersectionnelles pour mieux saisir les défis auxquels font face les femmes multivulnérabilisées. Nous nous appuyons également sur les trois systèmes de domination - le capitalisme, le patriarcat et le racisme - pour décortiquer les réalités vécues par ces femmes, façonnées par des violences systémiques.

Ce cadre théorique constitue un recul essentiel pour éclairer notre propos. Dans un second temps, nous présenterons notre étude de cas, structurée à partir de l'étoile de la précarité, un outil conceptuel développé par Vie Féminine, ainsi que des dimensions de la division sociale formulées par Yuval-Davis. Nous terminerons notre analyse en identifiant les impacts et les enjeux politiques des récits de terrain pour aboutir sur un modèle de lutte organisé de la marge au centre.

## **2. L'intervention féministe intersectionnelle**

Hérité des théories féministes noires américaines, le concept d'intersectionnalité a été formalisé par la juriste et militante Kimberlé Crenshaw en 1989, dans son article « *Demarginalizing the Intersection of Race and Sex* », publié dans le *Forum juridique de l'Université de Chicago*<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> 1 Crenshaw, 1989, « Demarginalizing the Intersection of Race and Sex: A Black Feminist Critique of Antidiscrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Politics », University of Chicago Legal Forum, Article 8.

Dans cet article, Crenshaw démontre la manière dont le système juridique, ainsi que les analyses féministes et antiracistes, échouaient à prendre en compte les expériences spécifiques des femmes noires, situées à l'intersection du racisme et du sexisme. Elle définit l'intersectionnalité comme une situation dans laquelle une personne combine plusieurs caractéristiques qui la placent au croisement de systèmes de domination distincts, la rendant sujette à des formes imbriquées de discrimination et de marginalisation sociale.

L'intersectionnalité (Crenshaw, 1989) constitue également un outil d'analyse permettant de comprendre comment ces intersections produisent des expériences particulières d'oppression, mais aussi de privilèges. Cette perspective développée en début de ce livre trouve une application concrète dans les permanences sociales et juridiques de Vie Féminine, où les interventions sont conçues pour répondre aux besoins complexes et interconnectés des femmes. Ces permanences ne se limitent pas à fournir des informations sur les droits et procédures ou à accompagner les femmes dans leurs démarches administratives ; elles proposent également un espace d'écoute inconditionnelle où les femmes peuvent déposer leurs souffrances sans crainte d'être jugées. En abordant leurs réalités par le prisme de l'intersectionnalité, ces interventions reconnaissent et valorisent les épreuves singulières vécues par des femmes souvent confrontées à un enchevêtrement de discriminations systémiques.

De plus, l'accompagnement s'inscrit dans une dynamique plus large visant à renforcer l'autonomie des femmes tout en mobilisant des solidarités collectives. Par exemple, en aidant les femmes à déchiffrer et à organiser leurs documents administratifs ou en prenant contact avec des institutions comme les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS) ou le Service de la Protection de la Jeunesse (SPJ), les permanences permettent de surmonter des obstacles souvent renforcés par les discriminations de classe, raciales et de genre. Par ailleurs, ces interventions incluent des démarches essentielles dans des domaines tels que la santé et le logement : orienter une femme vers un centre de soins qui respecte sa dignité et sa culture, ou l'accompagner dans la recherche d'un logement en cas d'éviction ou de violences conjugales. En ce sens, l'intersectionnalité n'est pas seulement un outil analytique ; elle devient une pratique quotidienne au service de la justice sociale.

### **3. Être femme dans une société capitaliste, sexiste et raciste, une forme de précarité ?**

L'intervention féministe intersectionnelle est un outil à la fois analytique et pratique, conçu pour traiter les oppressions multiples de manière systémique, tout en centrant les voix et les expériences des femmes les plus marginalisées. Pour ce faire, analysons leur situation au regard des trois systèmes de domination : le capitalisme, le patriarcat et le racisme.

**Le capitalisme**, en tant que système économique, exploite particulièrement les femmes en les assignant à des rôles dévalorisés dans la sphère privée comme dans la sphère professionnelle. Elles sont souvent cantonnées à des emplois précaires, faiblement rémunérés et invisibilisés, tels que le travail domestique, l'aide à la personne ou les services de nettoyage. Pour les femmes racisées, cette exploitation s'accroît par une division raciale du travail, qui relègue leurs contributions à des

secteurs encore plus précaires, souvent marqués par l'économie informelle (Lorrain, 2024). Leur rôle indispensable dans la reproduction sociale est ainsi sous-évalué et invisibilisé, tout en étant doublement exploité, à la fois par le système économique et par la sphère familiale.

Les statuts de séjour précaires profitent au système capitaliste en fournissant une main-d'œuvre bon marché, exploitée et souvent invisible, avec peu ou pas de droits. Les femmes dans ces situations sont fréquemment piégées dans des emplois mal payés et sans contrat, subissant une exploitation flagrante. Lorsqu'elles perdent ces emplois, les options de survie deviennent extrêmement limitées, les plongeant dans une précarité profonde, dépendantes d'aides alimentaires ou sans logement stable.

**Le patriarcat**, en parallèle, organise la domination des femmes en les maintenant dans des rapports de pouvoir asymétriques. Les femmes, en particulier les femmes racisées<sup>3</sup>, subissent des violences spécifiques : violences conjugales, harcèlement sexuel au travail, ou encore contrôle des corps et des choix reproductifs. Ces oppressions prennent des formes multiples et s'inscrivent dans une société où les normes patriarcales continuent d'assigner les femmes à des rôles de subordination, souvent au service des hommes, des familles et des structures économiques dominantes. Le patriarcat, en invisibilisant les revendications des femmes les plus précarisées, contribue à leur marginalisation et entrave leur accès aux droits.

Les récits des femmes victimes de violences conjugales révèlent des freins structurels récurrents à la séparation, illustrant l'impact du système patriarcal. Ces freins sont illustrés dans le chapitre de ce livre relatif aux défis et perspectives dans l'accompagnement des femmes migrantes vivant des violences. Parmi ces freins, on identifie les menaces de dénonciation au conjoint violent quand le titre de séjour est lié à ce dernier, le manque voire l'absence de réseaux de solidarités autour des femmes migrantes, mais aussi le manque de moyens économiques, souvent aggravé par des violences économiques perpétrées par le conjoint, empêchant toute indépendance financière. Les préoccupations liées aux enfants, comme leur bien-être ou la garde partagée imposée malgré les violences, maintiennent souvent les femmes dans une relation de dépendance et d'emprise. Par ailleurs, les solutions d'hébergement, telles que les centres d'accueil des femmes victimes de violences, sont limitées, notamment lorsqu'elles excluent les garçons de plus de 12 ans, créant des dilemmes supplémentaires pour les mères. Ces obstacles témoignent des dynamiques systémiques qui perpétuent la domination patriarcale en entravant l'autonomie des femmes.

Enfin, **le racisme** structurel accentue ces inégalités en créant des barrières supplémentaires pour les femmes racisées. Il se manifeste par des discriminations systémiques dans l'accès à l'emploi, à la reconnaissance académique des diplômes étrangers, au logement, aux soins de santé et à la justice. Cette situation est aggravée pour les femmes migrantes, sans-papiers, dont les statuts administratifs précaires les excluent des systèmes de protection sociale et les exposent à des

---

<sup>3</sup> Ce mot nous vient des sciences sociales et désigne des personnes renvoyées à une appartenance (réelle ou supposée), à un groupe ayant subi un processus de "racisation", c'est-à-dire de construction sociale, d'« altérisation » et de hiérarchisation sur la base de la prétendue « race », la race biologique n'existant pas chez les humains. « Racisée » n'est donc pas une notion descriptive mais analytique. (Source : Outil méthodologique "Racisme : Comprendre pour agir !", 2018, Vie Féminine)

formes d'exploitation accrues. Le racisme, en interaction avec le patriarcat, contribue à essentialiser ces femmes et à nier leur individualité, tout en perpétuant des stéréotypes qui justifient leur marginalisation.

Le logement est un domaine où les femmes racisées rencontrent de nombreux problèmes, souvent aggravés par des discriminations liées à leur origine, leur statut familial ou leur situation financière. Elles subissent fréquemment des refus en raison de préjugés raciaux ou de leur recours au CPAS. L'accès aux logements sociaux est également complexe, marqué par des démarches administratives lourdes, des délais décourageants et une offre insuffisante. Ces barrières les contraignent souvent à vivre dans des conditions précaires, dans des logements insalubres ou trop chers, illustrant l'impact du système raciste imbriqué avec d'autres oppressions.

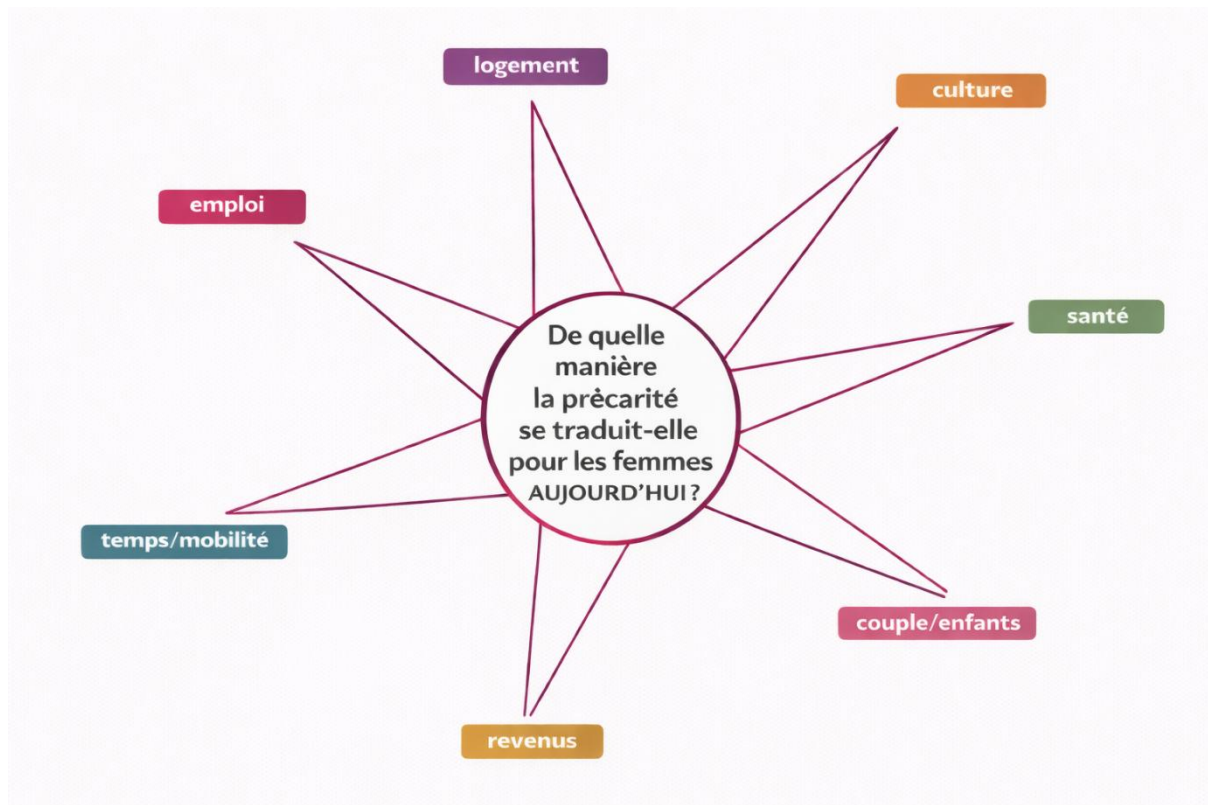
Ainsi, les trois systèmes de domination ne fonctionnent pas de manière isolée, mais s'imbriquent et se renforcent mutuellement. Ils créent une précarité systémique, où les femmes racisées subissent des formes de violence et d'injustice qui s'entrecroisent rendant leur vécu particulièrement invisible et inaudible.

Pour mieux comprendre ces réalités, nous mobiliserons « l'étoile de la précarité », développée par Vie Féminine, ainsi que les dimensions de la division sociale analysées par Yuval-Davis (2006). Ces outils nous permettront de mettre en lumière les multiples formes de précarité vécues dont témoignent les femmes racisées aux permanences sociales et juridiques tout en dégagant des pistes de réflexion et d'action pour un accompagnement féministe plus inclusif et plus efficace.

#### **4. Étude de cas : Analyse des permanences juridiques et sociales de Vie Féminine**

Tout au long des récits rapportés par les assistantes sociales et juridiques, on observe des situations en cascade, où chaque élément précarisé semble être relié à un autre, formant un réseau fragile. Lorsqu'un élément déraile, les autres sont pris dans sa chute, ou du moins, déstabilisés. Cette dynamique met en évidence que la précarité n'est pas un état fixe, mais un statut flottant, où chaque aspect de la vie des femmes peut, à tout moment, être fragilisé par un événement extérieur ou un dysfonctionnement. La moindre perturbation, qu'il s'agisse d'un retard administratif, d'un licenciement ou d'un problème de santé, peut déstabiliser l'ensemble de la structure de vie et précipiter les femmes dans une spirale de difficultés.

Ce phénomène illustre parfaitement la proximité de la précarité à la pauvreté : un petit accident de parcours, un élément qui dérape, et l'on bascule dans une situation de pauvreté. La précarité devient ainsi une situation extrêmement fragile, où le moindre déséquilibre peut avoir des conséquences dramatiques et irrémédiables. Dans ce cadre, la précarité est un système d'interdépendance, où les différents domaines de la vie sont intrinsèquement liés : logement, emploi, santé, droits sociaux, et ainsi de suite.



Ainsi, lorsqu'un engrenage se grippe, les autres sont affectés, créant une réaction en chaîne. Par exemple, une femme racisée confrontée à des violences conjugales peut se retrouver dans une situation de précarité économique si son partenaire, qui contrôle les finances, l'empêche d'avoir un emploi ou la prive de son indépendance financière. Lorsqu'elle tente de s'échapper de cette situation, elle se heurte à des barrières racistes et institutionnelles qui compliquent son accès à un logement stable et à une aide juridique.

Le racisme institutionnel joue un rôle clé dans cette cascade : une femme sans-papiers ou en situation irrégulière peut se voir refuser l'accès à un logement décent ou être confrontée à des loyers excessifs. Si elle cherche, par ailleurs, à dénoncer des violences conjugales, elle peut également s'en dissuader en raison de son statut administratif précaire, craignant d'être signalée aux services de l'immigration et d'être expulsée (voir à cet égard la contribution de Bodson et Uwera dans ce livre). Se pose également la question de ses enfants et de la pression que son conjoint peut exercer : si elle est renvoyée dans son pays d'origine, elle ne verra plus ses enfants. La violence institutionnelle qu'elle subit dans ses démarches administratives et juridiques renforce son isolement, la privant de ses droits et de tout soutien social.

Dans cette logique, les récits des permanences montrent que les effets en cascades de la précarité ne sont pas uniquement individuels, mais affectent aussi la collectivité. L'individualisation des problèmes sociaux ne permet pas de saisir l'ampleur et l'interconnexion des situations de précarité. Ainsi, l'étoile de la

Ce document est disponible auprès du Secrétariat National de Vie Féminine

© Vie Féminine asbl – rue de la Poste, 111 – 1030 Bruxelles

Tél. : 02 227 13 00 – Courriel : [secretariat-national@viefeminine.be](mailto:secretariat-national@viefeminine.be)

[www.viefeminine.be](http://www.viefeminine.be)

précarité met en lumière l'interdépendance de ces formes de violences et de discriminations, soulignant que la situation de précarité ne peut être analysée qu'à travers une approche systémique et intersectionnelle. Les effets de ces violences en cascade ne se limitent pas à des situations individuelles, mais font partie d'un système global de marginalisation et de domination et de rapports globaux oppressifs.

## **5. Typologies des demandes : accès au logement, régularisation, violences, droits sociaux**

Le modèle d'analyse de Yuval-Davis (2006) offre une approche multidimensionnelle pour analyser la division sociale, particulièrement dans le contexte des femmes venant aux permanences sociales et juridiques de Vie Féminine. Ce modèle comporte quatre dimensions :

### **5.1. Organisationnelle**

Cette dimension examine les lois, les politiques publiques et les programmes sociaux qui contribuent à exclure, marginaliser ou précariser les femmes ainsi que les structures organisationnelles qui renforcent les inégalités. Cette dimension permet, par exemple, de mieux cerner l'impact des législations sur le droit de séjour des femmes étrangères victimes de violences conjugales.

### **5.2. Expérientielle**

Ce qui est mis en lumière concerne la violence quotidienne vécue par les femmes et la manière dont cette violence s'inscrit dans leurs interactions informelles et formelles. Par exemple : les menaces des conjoints violents utilisant leur pouvoir sur les statuts de séjour pour renforcer leur emprise.

### **5.3. Représentative**

Cette dimension analyse les représentations sociales et leurs impacts sur les femmes. Se retrouvent dans cette dimension, les idéologies, symboles et images véhiculées dans la société. Les stéréotypes sur les femmes racisées ou migrantes qui alimentent leur marginalisation illustrent la dimension représentative du modèle Yuval-Davis. Plus particulièrement, il s'agit également de la « façon dont les femmes vont se définir dans leur vie quotidienne, selon leur appartenance ou leur non-appartenance à un groupe. Il ne s'agit pas seulement de s'intéresser à la façon dont elles se représentent, mais également de s'attarder à leurs propres préjugés et à la représentation qu'elles ont des autres (Flynn et al. 2014) ».

### **5.4. Intersubjective**

La dimension intersubjective vient expliquer notamment la « normalisation » des oppressions subies par certaines femmes ayant elles-mêmes intériorisé les discours sur lesquels sont bâtis les systèmes de domination. Cela implique des stratégies d'adaptation et de résistance développées par les femmes face aux systèmes de domination. Il s'agit de leur agentivité et capacité à négocier les rapports de pouvoir. On retrouve ici les initiatives des femmes pour accéder à des droits ou construire des réseaux de soutien malgré les obstacles institutionnels et sociaux.

Ce cadre analytique permet de comprendre les multiples oppressions et résistances rencontrées par les femmes dans leur parcours aux permanences sociales et juridiques.

**L'analyse organisationnelle** met en évidence le rôle des lois, des politiques et des institutions dans la précarisation des femmes. Les récits des permanences montrent que les institutions belges, bien qu'engagées par la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, également connue sous le nom de "Convention d'Istanbul", n'assurent pas une protection efficace des femmes migrantes victimes de violences conjugales. Par exemple, dans le cadre du regroupement familial, la dépendance des titres de séjour au conjoint violent rend les femmes vulnérables aux menaces de dénonciation et aux expulsions. Les obstacles bureaucratiques aggravent la situation, renforçant la précarité et l'isolement des femmes.

**L'aspect expérientiel** révèle les violences quotidiennes vécues par les femmes, tant dans le cadre domestique qu'économique. Les violences conjugales s'accompagnent souvent de violences économiques, comme la confiscation des revenus ou l'exploitation du travail non rémunéré. De plus, des menaces psychologiques, verbales et physiques contraignent les femmes à rester dans des situations de domination. Les récits mettent également en lumière l'impact sur la santé mentale et physique, allant de la dépression à des hospitalisations psychiatriques.

Sur **le plan représentatif**, les témoignages exposent des représentations sociales sexistes, racistes et classistes qui amplifient la marginalisation. Les récits soulignent le rôle des stéréotypes dans l'accès limité au marché du travail pour les femmes racisées, souvent reléguées à des emplois précaires malgré des qualifications supérieures. Les idéologies racistes et sexistes influencent aussi les décisions institutionnelles, comme le refus de reconnaissance des diplômes étrangers ou les discriminations lors de la recherche de logement.

**L'analyse intersubjective** révèle les stratégies d'adaptation et de résistance développées par les femmes face aux systèmes de domination. Malgré les défis, elles manifestent une forte agentivité, notamment par le recours aux permanences sociales et juridiques pour faire valoir leurs droits. Les femmes mobilisent des réseaux informels, cherchent des solutions administratives et juridiques, et développent des mécanismes de survie face à la précarité.

Une analyse des permanences sociales et juridiques selon le modèle Yuval-Davis met en lumière l'entrelacement des dimensions organisationnelle, expérientielle, représentative et intersubjective dans les récits des femmes. Les structures patriarcales, racistes et capitalistes se manifestent à travers les violences conjugales, les obstacles institutionnels et les discriminations systémiques. Cependant, les stratégies de résistance témoignent de la résilience et de la capacité des femmes à surmonter ces défis. Pour une véritable égalité, il est impératif de repenser les politiques publiques et d'adopter une approche intersectionnelle qui tient compte de ces multiples dimensions.

## **6. Apports des permanences comme outil féministe et interculturel**

Les permanences sociales et juridiques de Vie Féminine sont un espace essentiel où les femmes étrangères et belges d'origine étrangère peuvent à la fois exprimer leurs souffrances et leurs revendications. Elles ne viennent pas seulement pour des questions liées à leur droit de séjour, mais souvent pour des problématiques qui touchent leur identité en tant que femmes. La couleur de leur peau, leur origine ou leur statut administratif accentuent les injustices qu'elles subissent. L'objectif de ces permanences est de renforcer l'agentivité des femmes, c'est à dire de leur permettre de se réapproprier leurs récits et de se voir comme des actrices capables d'agir face à des oppressions systémiques.

Les assistantes sociales et juristes jouent un rôle crucial dans l'accompagnement des femmes vers leur autonomisation. Elles ne se contentent pas d'offrir un soutien ponctuel, mais proposent des stratégies personnalisées, adaptées aux besoins spécifiques de chaque femme, qu'il s'agisse de démarches administratives, de protection contre les violences ou d'accès à des ressources sociales. En parallèle, elles travaillent à développer des réseaux de solidarité, permettant aux femmes de ne pas se sentir isolées face aux multiples défis auxquels elles sont confrontées. Ces réseaux sont essentiels pour renforcer leur pouvoir d'agir et leur offrir un soutien collectif dans la lutte contre les oppressions. À travers l'écoute et l'accompagnement, nous nous efforçons de reconnaître et soutenir cette agentivité, et ainsi de créer un espace d'émancipation individuelle et collective.

Cette écoute bienveillante et sans jugement constitue un premier pas vers la transformation des rapports de pouvoir. En permettant aux femmes de prendre conscience des dimensions structurelles et systémiques de leurs difficultés, les permanences offrent un levier pour créer des solidarités collectives. Ces solidarités sont un moyen d'unir les femmes dans leurs luttes, de partager des expériences et de trouver ensemble des solutions pour répondre aux injustices. Ainsi, les permanences ne se limitent pas à un simple suivi individuel, mais s'inscrivent dans une démarche politique plus large, visant à mettre en réseau les femmes pour renforcer leur pouvoir d'agir face aux oppressions.

## **7. Impacts et enjeux politiques des récits de terrain**

### **7.1. Les récits comme outils de transformation sociale**

Les récits recueillis lors des permanences sont des témoignages cruciaux des réalités vécues par les femmes précarisées, en particulier celles qui subissent des violences conjugales, institutionnelles et des discriminations racistes. Ces récits jouent un rôle majeur dans la visibilité des injustices structurelles. Lorsque ces femmes racontent leur histoire, elles rendent audibles des réalités longtemps ignorées ou minimisées. Par exemple, une femme racisée confrontée à des violences conjugales et à des discriminations administratives peut faire face à une situation d'oppression spécifique, à l'intersection de deux systèmes de domination où ni les services de justice ni les services sociaux ne répondent adéquatement à ses besoins en raison de son statut administratif et de sa race sociale.

Ces récits, loin d'être de simples témoignages individuels, sont également des outils de mobilisation politique. En mettant en lumière les interconnexions entre les différentes formes d'oppression vécues par ces femmes, ces récits deviennent des leviers pour faire avancer les revendications de transformation sociale. Par exemple,

le récit d'une femme sans-papiers, victime de violences conjugales, devient un point de ralliement pour des actions collectives visant à revendiquer un meilleur accès aux droits et à la justice pour toutes les femmes.

## **7.2. Positionnement féministe interculturel**

L'un des enjeux majeurs des permanences est de combattre les injustices épistémiques qui marginalisent les voix des femmes racisées et étrangères. En rendant leurs récits audibles, Vie Féminine cherche à remettre en question les rapports de pouvoir qui invisibilisent leurs expériences et leurs luttes. Il s'agit d'affirmer que ces femmes ne sont pas seulement des objets de secours ou de soutien, mais des actrices politiques, dont les récits et les actions doivent être au centre des débats sur les inégalités.

Ce processus de réaffirmation de l'agentivité des femmes passe également par la reconnaissance du rôle des professionnelles qui accompagnent ces femmes. Ces actrices, qu'elles soient assistantes sociales, juristes ou, dans d'autres lieux à Vie Féminine, animatrices en Education Permanente Féministe, sont des actrices politiques à part entière. Leur rôle ne se limite pas à l'accompagnement technique, mais elles participent activement à la création de solidarité et à la transformation sociale en utilisant les récits des femmes comme une base pour des actions concrètes de lutte contre les oppressions.

## **8. Conclusion : De la marge au centre : un modèle de lutte collective**

Les luttes des femmes racisées et étrangères, souvent marginalisées dans les luttes féministes dominantes ou les luttes anti-racistes, trouvent un écho dans le travail de solidarité interculturelle mené par Vie Féminine. Les luttes du centre, c'est-à-dire celles qui sont portées par des mouvements dominants, tendent à oublier ou minimiser les réalités spécifiques vécues par ces femmes. En s'appuyant sur des approches intersectionnelles, Vie Féminine propose de créer un espace de convergence, où les luttes individuelles se transforment en un projet collectif visant à remédier aux oppressions systémiques.

Au-delà du soutien individuel, Vie Féminine oriente les femmes vers ses activités collectives, telles que les Fabriques de solidarité. Il s'agit d'espaces créés par Vie Féminine, permettant de construire des alliances intersectionnelles où des femmes de différentes origines et parcours se rejoignent pour lutter contre les oppressions patriarcales, racistes et capitalistes. L'objectif est de faire en sorte que les femmes qui se trouvent actuellement à la marge des luttes du centre puissent non seulement trouver une solidarité politique, mais aussi devenir des actrices centrales du changement social. En impliquant les femmes dans des groupes interculturels, les expériences des femmes migrantes et racisées ne sont plus réduites à des questions marginales. Ce modèle reconnaît la diversité des vécus tout en mobilisant les femmes pour une solidarité politique capable de transformer leurs conditions de vie.

Inspiré par l'approche de bell hooks, ce travail collectif repose sur l'idée de solidarité politique, où les femmes apprennent à lutter contre des oppressions qu'elles ne subissent pas nécessairement elles-mêmes, mais qu'elles reconnaissent et comprennent comme étant intrinsèquement liées à leur propre lutte. Ce processus permet de transcender les frontières des oppressions individuelles et de construire

une solidarité active entre femmes de diverses origines, parcours et conditions sociales.

Dans nos groupes interculturels, nous cultivons de réelles alliances intersectionnelles qui vont au-delà de la simple cohabitation de différentes réalités pour permettre la convergence des vécus individuels vers une transformation sociale collective. Ce modèle de solidarité inclusive et engagée crée un espace où chaque femme, quel que soit son statut ou son origine, peut se sentir valorisée et entendue. Il s'agit de bâtir une solidarité active qui ne laisse personne de côté, en plaçant les luttes des femmes issues des marges au cœur des enjeux sociaux, politiques et féministes. Ainsi, le travail collectif se construit en pensant de la marge au centre, avec pour objectif d'inclure toutes les voix et de rendre visible toute forme d'oppression, afin de créer un monde plus juste et égalitaire.

Les permanences sociales et juridiques de Vie Féminine, malgré leur rôle essentiel, font face à des défis significatifs qui limitent leur capacité d'action. La première contrainte majeure concerne la saturation des ressources professionnelles. Face à la complexité croissante des situations, à la précarisation accrue, et à l'augmentation des demandes, les assistantes sociales et juridiques se retrouvent confrontées à une charge de travail considérable. Cette surcharge risque d'affecter la qualité de l'accompagnement personnalisé, pourtant crucial dans l'approche intersectionnelle adoptée.

Par ailleurs, les cadres institutionnels rigides constituent un frein important aux pratiques innovantes. Les professionnelles doivent souvent naviguer entre les exigences administratives strictes et le besoin d'adapter leurs interventions aux réalités complexes des femmes accompagnées. Cette tension entre la standardisation des procédures et la nécessité d'une approche flexible peut limiter la capacité des intervenantes à développer des solutions créatives et adaptées aux besoins spécifiques des femmes.

L'analyse des permanences sociales et juridiques de Vie Féminine souligne l'importance cruciale d'une approche intersectionnelle et participative dans l'accompagnement des femmes étrangères et d'origine étrangère. Cette démarche permet de reconnaître la complexité des oppressions vécues tout en valorisant l'agentivité des femmes dans leur parcours d'émancipation. L'articulation entre le soutien individuel et la mobilisation collective s'avère être un levier puissant de transformation sociale, pour tendre vers une société solidaire, égalitaire et juste

## Références

Lorrain, A. (2024). Travail de Fin d'Etude « Cas des femmes migrantes victimes de violences domestiques en Belgique », ULB.

Flynn, C., Damant, D. & Bernard, J. (2014). Analyser la violence structurelle faite aux femmes à partir d'une perspective féministe intersectionnelle. *Nouvelles pratiques sociales*, 26 (2), 28-43. <https://doi.org/10.7202/1029260a> --> APA.

Yuval-Davis, N. (2006). « Intersectionality and Feminist Politics », *European Journal of Women's Studies*, vol. 13, n° 3, 193-209.